

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 161 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies
chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :
Force des Nations Unies chargée d'observer
le désengagement**

**Force des Nations Unies chargée d'observer
le désengagement : rapport sur l'exécution
du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013
au 30 juin 2014 et projet de budget pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016**

**Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Crédit ouvert pour 2013/14	60 654 500 dollars
Dépenses de 2013/14	59 343 200 dollars
Solde inutilisé de 2013/14	1 311 300 dollars
Crédit ouvert pour 2014/15	64 110 900 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2014/15 ^a	60 872 300 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2014/15 ^a	3 238 600 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2015/16	52 301 700 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2015/16	52 261 222 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2015.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 36 ci-dessous, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 40 478 dollars l'enveloppe proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur le projet de budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/732). On trouvera dans les paragraphes qui suivent les recommandations et observations que le Comité a jugé utile de faire sur certaines questions.

2. À l'occasion de l'examen du rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont donné des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 8 avril 2015. La liste des documents que le Comité a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la Force est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations détaillées du Comité consultatif sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général figurent dans son rapport le plus récent sur le sujet (A/69/839). Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas pu procéder à l'audit prévu pour des raisons de sécurité dans la zone d'opérations de la Force (voir A/69/5 (Vol. II), résumé).

Situation dans la zone d'opérations

3. Aux fins de son examen des rapports les plus récents du Secrétaire général sur la Force, le Comité a obtenu, à sa demande, des renseignements sur l'évolution récente de la situation dans la zone d'opérations, en particulier sur les incidences que les conditions de sécurité avaient sur les opérations de la Force. Ayant demandé des précisions, il a été informé qu'en septembre 2014, la Force avait été obligée d'évacuer d'urgence son quartier général du camp Faouar dans le secteur Bravo. Lors de son retrait précipité, la Force avait emporté autant de biens que possible. Le Comité consultatif a également été informé que, depuis le retrait, la Force n'avait pas été en mesure de se rendre dans le camp, car il est situé à proximité de la ligne de front entre les Forces armées arabes syriennes et les éléments armés. Cependant, à l'aide de dispositifs d'observation de longue portée, la FNUOD a pu constater que la plupart des biens transportables avaient été enlevés; la direction de la mission a donc décidé de comptabiliser en pertes ceux qui n'avaient pas pu être transférés du camp au moment du retrait.

4. Le Comité consultatif a également été informé que le retrait du camp Faouar avait entraîné des changements d'ordre opérationnel, notamment la reconfiguration de la composante civile de la mission, la réinstallation de son quartier général et la réduction de son effectif civil. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le quartier général de la Force, y compris le chef de Mission/commandant de la Force et la composante organique était actuellement établi à Damas, où la mission avait loué des locaux à usage de bureau et d'habitation dans un hôtel pour y héberger dans un premier temps une quinzaine de militaires et de membres du personnel de sécurité et d'appui. Les opérations étaient menées à partir du camp Ziouani où 41 agents recrutés sur le plan international et la plupart des officiers d'état-major étaient installés. La Force continuait d'occuper quatre positions dans le nord de la zone de séparation, une position dans le sud et une position dans le secteur Alpha. Elle s'efforçait de renforcer ses moyens logistiques, y compris de créer un dispositif

de soutien logistique près de Damas afin d'approvisionner les troupes qui se trouvaient dans le nord de la zone de séparation.

5. S'agissant des incidences que les conditions de sécurité et la reconfiguration de la Force ont sur les ressources demandées pour les voyages, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les agents recrutés sur le plan international et les officiers d'état-major qui arrivaient se rendaient d'abord à Damas, où ils suivaient leur formation initiale, puis à la base opérationnelle de la Force, dans le camp Ziouani; ceux qui quittaient la mission faisaient le contraire. De plus, les agents recrutés sur le plan international installés dans le camp Ziouani se rendaient souvent au quartier général provisoire de la Force à Damas pour remplacer leurs collègues en congé de détente. Le Comité a également été informé que la route qui reliait directement le camp Ziouani à Damas ne pouvait plus être empruntée dans de bonnes conditions de sécurité par les convois de véhicules et que, en raison de l'insécurité qui régnait en République arabe syrienne, les déplacements entre Damas et le camp Ziouani supposaient d'emprunter des itinéraires plus longs, de sorte que, selon les horaires de vol, il fallait parfois passer la nuit à Beyrouth, les déplacements n'étant pas autorisés en République arabe syrienne après la tombée de la nuit.

6. Le Comité a en outre été informé que la mission prévoyait une sous-utilisation des crédits correspondant au redéploiement de 146 soldats à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et au retrait d'un contingent. Elle entendait réaffecter ces ressources au financement de divers projets destinés à renforcer ses moyens logistiques. Le Comité a également été informé que, si les ressources affectées à la fourniture de main-d'œuvre et de matériel nécessaires pour renforcer certains sites étaient insuffisantes, la Force demanderait des ressources supplémentaires au cours de l'exercice 2015/16.

7. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans la zone d'opérations de la mission et du retrait rapide de la Force du camp Faouar, le Comité consultatif félicite la Force d'avoir su adapter ses opérations aux circonstances difficiles, tout en assurant la sûreté et la sécurité de son personnel militaire et civil. Il compte que des renseignements détaillés sur l'état des biens du camp Faouar figureront dans le rapport sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice 2014/15.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

8. Dans sa résolution 67/278, l'Assemblée générale a ouvert des crédits d'un montant brut de 48 019 000 dollars (montant net : 46 742 400 dollars) destinés à financer le fonctionnement de la Force pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. Par la suite, compte tenu des répercussions de l'insécurité en République arabe syrienne sur les opérations de la Force, le Secrétaire général a présenté des prévisions de dépenses révisées au titre du fonctionnement de la Force (A/68/505). Se fondant sur les recommandations du Comité, l'Assemblée a décidé, dans sa résolution 68/260 A, d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant brut de 12 635 500 dollars, portant ainsi le montant brut total du crédit ouvert aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice 2013/14 à 60 654 500 dollars (montant net : 59 264 500 dollars). Le montant brut total des dépenses engagées pendant

l'exercice s'est élevé à 59 343 200 dollars (montant net : 57 980 500 dollars), soit un montant brut de 1 311 300 dollars (montant net : 1 284 000 dollars) de moins que le crédit ouvert par l'Assemblée, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 97,8 %.

9. Comme il est indiqué à la partie III.A du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/586), la sous-utilisation des crédits est directement imputable à la réduction des dépenses afférentes aux contingents (2 753 900 dollars) et au personnel civil (898 200 dollars), et elle est en partie contrebalancée par un dépassement de crédits à la rubrique Dépenses opérationnelles (2 340 800 dollars).

10. L'analyse détaillée des écarts est présentée à la section IV du rapport du Secrétaire général. La baisse des dépenses au titre des contingents s'explique principalement par le retard pris dans la relève du personnel et par la rationalisation des dépenses relatives aux rations; elle est en partie contrebalancée par la hausse des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents au titre du matériel appartenant aux contingents. En ce qui concerne le personnel civil, le dépassement de crédits au titre du personnel recruté sur le plan international s'explique par le fait que les dépenses communes de personnel ont été plus élevées que prévu; il est en partie compensé par la réduction des dépenses au titre de la prime de danger, la présence de personnel ayant été réduite, et par la diminution des dépenses relatives aux traitements, l'indice d'ajustement ayant été réduit. L'existence d'un solde inutilisé au titre du personnel recruté sur le plan national et du personnel temporaire s'explique principalement par des taux de vacance de postes plus élevés que prévu, écart qui est en partie compensé par les dépenses additionnelles afférentes aux primes de réinstallation versées aux agents recrutés sur le plan national pour faciliter leur redéploiement dans des lieux plus sûrs.

11. En ce qui concerne les dépenses opérationnelles, les crédits ont été dépassés aux rubriques suivantes : a) consultants (179 800 dollars), en raison de la nécessité de recruter un consultant pour négocier la libération d'un membre du personnel détenu (ibid., par. 30); b) voyages (194 000 dollars), en raison de l'affectation à la Force de membres du personnel recruté sur le plan international à titre temporaire afin d'étoffer les effectifs chargés de la gestion de la sécurité et de l'analyse de situation, de mettre en place un autre bureau d'appui dans le secteur Alpha et d'aider la Force à exécuter le nouveau contrat d'approvisionnement en rations, dépassement qui est partiellement compensé par une réduction des dépenses au titre des voyages liés à la formation en raison des conditions de sécurité (ibid., par. 31); c) informatique (409 500 dollars), en raison de la participation au financement de divers projets de services d'infrastructure, notamment Umoja, pour lesquels aucun crédit n'avait été inscrit au budget (ibid., par. 35); d) services médicaux (238 000 dollars) en raison de l'achat du matériel nécessaire pour faire face à un plus grand éventail d'urgences médicales (ibid., par. 36); e) fournitures, services et matériel divers (1 503 100 dollars) en raison des conditions de sécurité qui ont fait que les services de réception des marchandises ont dû être transférés à d'autres ports, du coût plus élevé des formalités de dédouanement dans les ports de Beyrouth et de Haïfa (Israël) et du fait que le transport entre les ports libanais et le camp Faouar revient plus cher (ibid., par. 37).

12. On trouvera dans les paragraphes ci-après, relatifs au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, les observations du Comité

consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

13. Le Comité consultatif a été informé qu'au 17 février 2015, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Force depuis sa création s'établissait à 1 877 153 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 842 732 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 34 421 000 dollars. Au 9 avril 2015, le solde de trésorerie de la Force se montait à 28 300 000 dollars; après constitution d'une réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 807 000 dollars, le reliquat disponible était de 17 493 000 dollars.

14. Le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2014, le solde restant dû au titre du matériel appartenant aux contingents s'élevait à 42 000 dollars. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2015, 177 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 5 407 000 dollars depuis la création de la Force. Il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

15. Le Comité a reçu un tableau des dépenses effectives et du montant estimatif des dépenses de l'exercice, assorti d'explications pour justifier les écarts. Au 31 décembre 2014, les dépenses s'élevaient à 34 587 700 dollars, contre des crédits de 62 624 400 dollars. Le Comité a été informé que la Force prévoyait d'utiliser à 94,9 % le crédit ouvert pour l'exercice 2014/15.

16. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2015, les chiffres de l'exercice concernant le déploiement des effectifs civils et militaires de la Force s'établissaient comme suit :

	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	1 284	934	27,3
Personnel recruté sur le plan international	46	38	17,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	110	106	3,6
Postes de temporaire recruté sur le plan international	12	11	8,3

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

Transferts de véhicules blindés de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne

17. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que 22 véhicules blindés, dont il est question dans le rapport du Secrétaire général, avaient été reçus de la Mission de Supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (MISNUS) au cours de l'exercice (voir également A/69/586, par. 19). Or, à l'occasion

de l'établissement de son récent rapport sur la liquidation des actifs de la MISNUS, après sa fermeture, le Comité a été informé que 30 véhicules blindés avaient été transférés à la FNUOD (A/69/847). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le rapprochement de l'inventaire relatif à ces véhicules était en cours. **Compte tenu de l'écart d'inventaire relatif au nombre de véhicules transférés et étant donné leur forte valeur d'acquisition, le Comité consultatif compte que le Secrétaire général apportera à l'Assemblée générale des précisions sur la situation des huit autres véhicules blindés au moment de l'examen du présent rapport.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

A. Mandat et résultats attendus

18. Le mandat de la FNUOD a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). Par sa résolution 2192 (2014), le Conseil a décidé de le proroger jusqu'au 30 juin 2015. À ce sujet, le Comité consultatif note que la Force continuera d'exécuter son mandat, qui est de maintenir le cessez-le-feu entre les forces israéliennes et syriennes et de superviser leur désengagement de part et d'autre de la zone de séparation.

19. Dans son rapport sur le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, le Secrétaire général indique que, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opérations, la FNUOD et le Groupe d'observateurs au Golan (GOG) ont transféré à titre temporaire leur personnel du camp Faouar au secteur Alpha. Les fonctions du quartier général de la FNUOD ont été transférées à Damas et la base d'opérations, au camp Ziouani. La Force s'est également retirée de 12 positions des Nations Unies et de 4 postes d'observation (A/69/732, par. 5). Le Secrétaire général indique en outre que la FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante, et continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir, conformément aux dispositions de l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces. Après son retrait d'un certain nombre de positions dans le secteur Bravo, la Force continuera à surveiller et observer la zone de séparation et, dans une moindre mesure, la zone de limitation (ibid., par. 7).

20. Le Secrétaire général décrit également les hypothèses budgétaires et activités d'appui de la mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, indiquant que le principal facteur extérieur qui pourra avoir une incidence sur les objectifs fixés pour l'exercice est la situation qui règne sur le plan de la sécurité dans la zone d'opérations. Il affirme également que, si les conditions de sécurité permettent le retour des contingents dans le secteur Bravo, il lui faudra peut-être demander des fonds supplémentaires (ibid., par. 9).

21. Pendant l'exercice, l'effectif militaire de la Force s'établirait à 950 soldats et son effectif civil diminuerait au quartier général de Damas, au camp Ziouani, au bureau de représentation de Damas et à la plateforme logistique. Il est aussi indiqué dans le rapport que la Force entend affecter du personnel recruté sur le plan national à la plateforme logistique, de façon à se préparer à réoccuper et à développer les positions qui avaient été abandonnées et à apporter un soutien aux hommes

déployés sur le mont Hermon. En outre, la Force examine ses effectifs civils en vue d'optimiser sa composante civile compte tenu de la nouvelle structure de la mission après le retrait récent du camp Faouar et des conditions de sécurité dans la zone d'opérations qui empêchent le transfert de personnel recruté sur le plan national entre les secteurs Alpha et Bravo (ibid., par. 8 à 11 et par. 3 à 7 ci-dessus).

22. Le Secrétaire général donne également une vue d'ensemble de la coopération entre la Force et les missions de la région, y compris la poursuite de la coopération avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), l'appui apporté aux observateurs militaires de l'ONUST dans le cadre du GOG et au Bureau de liaison de l'ONUST à Damas. La Force entend également continuer de collaborer étroitement avec la FINUL et de bénéficier de son appui pour ce qui est du transport de marchandises et de personnel via le Liban. En outre, des réunions de coordination périodiques sont prévues avec l'ONUST, la FINUL et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Enfin, la FNUOD entend continuer d'appuyer les activités du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas et de collaborer étroitement avec le Comité international de la Croix-Rouge sur les questions humanitaires dans la zone de séparation (ibid., par. 12 et 13).

B. Ressources nécessaires

23. Le projet de budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 se monte à 52 301 700 dollars (montant net : 50 900 800 dollars), ce qui représente une diminution de 11 809 200 dollars, soit 18,4 % en montants bruts, par rapport au crédit de 64 110 900 dollars (montant brut) ouvert pour l'exercice 2014/15. Les ressources financières jugées nécessaires sont indiquées dans la section II du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/69/732). Dans ce budget de la FNUOD, des crédits sont prévus pour le déploiement de 950 membres du personnel militaire, 54 membres du personnel recruté sur le plan international (dont 8 sur la base de contrats de personnel temporaire autre que pour les réunions) et 89 membres du personnel recruté sur le plan national.

24. Une analyse de toutes les variations figure dans la section III du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget. Des crédits plus importants sont demandés pour 2015/16 principalement au titre des fournitures, services et matériels divers (207 100 dollars), parce que les montants prévus au titre des frais de transport pour toutes les acquisitions sont à présent comptabilisés sous cette rubrique dans le nouveau système Umoja (ibid., par. 43).

25. Des crédits moins importants sont demandés pour 2015/16 principalement au titre des rubriques suivantes :

a) Contingents (8 088 600 dollars) – cette réduction, qui s'explique par le fait que l'effectif militaire total autorisé est réduit de 334 membres et que le nombre de relève par année est moins important, est en partie contrebalancée par une augmentation de l'indemnité journalière de subsistance (missions) versées aux officiers d'état-major et par des dépenses plus élevées au titre du matériel appartenant aux contingents (ibid., par. 34);

b) Personnel recruté sur le plan international (743 200 dollars) – cette diminution des crédits demandés s'explique principalement par la suppression

proposée de deux postes pourvus sur le plan international, l'application d'un taux de vacance de postes de 10 % pour 2015/16, contre 5 % pour le budget 2014/15, et une réduction des dépenses prévues au titre de la prime de danger, du fait du transfert temporaire du personnel du camp Faouar au camp Ziouani (ibid., par. 35);

c) Personnel recruté sur le plan national (458 300 dollars) – cette diminution, qui résulte principalement de la suppression de 21 postes pourvus sur le plan national, est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 5 %, contre 6 % dans le budget de 2014/15 (ibid., par. 36);

d) Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (928 500 dollars) – cette diminution, qui s'explique principalement par la suppression proposée de deux emplois de temporaire (autre que pour les réunions) et la transformation de deux emplois de temporaire en postes, est contrebalancée en partie par l'application d'un taux de vacance de postes de 0 %, contre 5 % dans le budget de 2014/15 (ibid., par. 37);

e) Installations et infrastructures (1 292 700 dollars) – diminution qui s'explique principalement par : a) le fait que divers équipements, dont du matériel de génie, ne sont plus nécessaires pour l'exercice 2015/16; la baisse de la consommation et du coût unitaire du carburant alimentant les groupes électrogènes; et la diminution des crédits nécessaires au titre des services de rénovation et de la construction de routes dans le secteur Alpha; le tout étant en partie contrebalancé par les crédits supplémentaires demandés au titre des services collectifs de distribution et des services d'élimination des déchets dans le secteur Alpha, et de la location de nouveaux locaux à usage de bureaux et de logements pour le personnel transféré (ibid., par. 38);

f) Transports terrestres (401 800 dollars) – cette diminution résulte principalement d'une réduction des dépenses prévues au titre de l'essence et autres carburants, des lubrifiants et des pièces de rechange en raison de la réduction du parc automobile, passé de 181 véhicules en 2014/15 à 175 en 2015/16 (ibid., par. 39).

1. Effectif militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvé 2014/15</i>	<i>Proposé 2015/16</i>
Contingents	1 284	950

26. Les ressources jugées nécessaires au titre de l'effectif militaire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 se montent à 26 088 200 dollars, soit une diminution de 8 088 600 dollars, ou 23,7 %, par rapport aux crédits approuvés pour l'exercice 2014/15. Cette diminution s'explique par la réduction de l'effectif autorisé décrite plus haut, à l'alinéa a) du paragraphe 25.

27. Le Comité consultatif recommande que les ressources prévues au titre de l'effectif militaire soient approuvées.

2. Effectif civil

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvé 2014/15</i>	<i>Proposé 2015/16</i>
Personnel recruté sur le plan international	46	46
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	110	89
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	12	8

^a Correspond à l'effectif maximum autorisé/proposé.

^b Personnel recruté sur le plan international financé par le biais de contrats d'emploi temporaire (autre que pour les réunions).

28. Les prévisions de dépenses au titre de l'effectif civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 se montent à 14 617 300 dollars, ce qui représente une diminution de 2 130 000 dollars, soit 12,7 %, par rapport aux crédits ouverts à ce titre pour l'exercice 2014/15.

29. Ces prévisions de dépenses au titre de l'effectif civil correspondent à des taux de vacance de postes de 10 % pour le personnel recruté sur le plan international, 5 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 0 % pour les emplois temporaires de personnel recruté sur le plan international. Le taux retenu pour le personnel recruté sur le plan international correspond au taux moyen de 11,2 % constaté au cours de la période allant de juillet à décembre 2014, modifié pour tenir compte de l'état actuel du recrutement du personnel international occupant des emplois de temporaire. Le taux proposé pour le personnel recruté sur le plan national correspond au taux moyen de 3,79 % constaté au cours de la même période, modifié pour tenir compte de la réduction nette proposée de 21 postes d'agent recruté sur le plan national (A/69/732, par. 27).

30. Le Secrétaire général propose une réduction de 25 postes et emploi de personnel civil recruté sur le plan international et national, pour en ramener le nombre à 143 en 2015/16, contre 168 en 2014/15, cette réduction étant répartie comme suit :

a) Suppression de 25 postes et emplois, comme suit : i) trois postes d'agent du Service mobile, dont un poste d'assistant (finances), ces fonctions devant être de plus en plus assumées par du personnel recruté sur le plan national suite à la mise en place d'Umoja (ibid., par. 20); ii) un emploi temporaire d'attaché d'administration de classe P-3; et iii) 21 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, en raison du transfert récent du quartier général de la FNUOD, de la création d'une base opérationnelle au Camp Ziouani et de la diminution de l'effectif des contingents qui se traduit par des besoins moindres en matière d'appui. Le rapport insiste sur le fait que certaines fonctions pourraient être à l'avenir confiées à des entreprises locales, si la situation dans la zone d'opérations le permet (ibid., par. 22 à 25);

b) Conversion en postes de deux emplois de temporaire, soit un poste P-5 de conseiller spécial auprès du commandant de la Force et un poste P-4 d'attaché de liaison et de coordination (ibid., par. 16 et 17).

On trouvera dans l'annexe I au présent rapport un récapitulatif de toutes les modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

31. En ce qui concerne la suppression proposée de 21 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions à ce sujet, a été informé qu'à la suite du départ de la FNUOD du Camp Faouar, les fonctions en question étaient devenues superflues dans la mesure où la situation en matière de sécurité sur le terrain rend pour l'instant un retour au Camp Faouar peu probable. Le Comité a été en outre informé que, si la FNUOD est un jour en mesure de retourner au Camp Faouar, il lui faudrait un grand nombre de travailleurs non qualifiés, ce qui pourrait être sous-traité à des fournisseurs de services privés, qu'il s'agisse de sous-traitants individuels ou d'autres arrangements de fourniture de main-d'œuvre. Le Comité a été également informé que, sur les 21 postes qu'il est proposé de supprimer, 8 étaient des postes semi-qualifiés, dont 6 postes à la Section du génie et 2 poste de mécanicien à la Section des transports (voir également annexe I). En outre, par suite du transfert de la FNUOD, toutes les activités d'entretien des véhicules se situent à présent du côté du secteur Alpha et sont assurées par des fournisseurs de services privés, alors que les postes de la Section des transports qu'il est proposé de supprimer se trouvent au Camp Faouar, du côté du secteur Bravo. Ayant de nouveau demandé plus de précisions, le Comité consultatif a été informé que parce que le personnel recruté sur le plan national n'est pas autorisé à se déplacer ou à communiquer entre les secteurs Alpha et Bravo, les fonctions en question ne peuvent être assurées que par du personnel recruté sur le plan international.

32. Le Comité consultatif reconnaît que la suppression proposée de 21 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national est une conséquence directe du changement de structure et d'emplacement de la Force.

33. En outre, le Comité consultatif note que la suppression proposée d'un poste d'assistant (finances) relevant du Service mobile résulte directement de la mise en place d'Umoja et il espère qu'il sera fait état d'effets similaires identifiables au niveau des tableaux d'effectifs dans d'autres rapports sur les missions.

34. Le Comité consultatif n'a aucune objection quant aux modifications d'effectifs et de ressources proposées par le Secrétaire général en ce qui concerne le personnel civil et il recommande qu'elles soient adoptées par l'Assemblée générale.

3. Dépenses opérationnelles

<i>Catégorie</i>	<i>Approuvé 2014/15</i>	<i>Proposé 2015/16</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	13 186 800	11 596 200	(1 590 600)

35. Le montant des ressources jugées nécessaires pour couvrir les dépenses opérationnelles au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 s'établit à 11 596 200 dollars, soit une diminution de 1 590 600 dollars, ou 12,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2014/15. Ce montant inférieur s'explique principalement par une réduction des contingents et une baisse des coûts à la rubrique installations et infrastructures et est partiellement contrebalancée par

une augmentation des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériels médicaux et autres (voir plus haut, par. 24 et 25).

36. Le rapport du Comité sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix contient des observations et recommandations concernant les dépenses que le Secrétaire général propose de répartir sur les différents budgets des missions, notamment les applications mises au point par le Bureau des technologies de l'information et de la communication (OTCI) et mises en service sur le terrain ainsi que les ressources supplémentaires nécessitées par l'initiative sur la chaîne d'approvisionnement (A/69/839). **Le Comité ne souscrit pas à la proposition du Secrétaire général tendant à imputer au budget des missions l'intégralité de ces dépenses et il propose que le montant des ressources demandées dans les projets de budget des différentes missions soit réduit en conséquence.** Le tableau pertinent du rapport sur les questions transversales récapitule les réductions recommandées par le Comité, par mission. **Dans le cas de la FNUOD, l'application de cette recommandation se traduirait par des réductions de 12 478 dollars sur le montant demandé au titre de l'informatique, de 11 200 dollars au titre des services consultatifs et de 16 800 dollars au titre des voyages.** Les ajustements à la hausse correspondants des montants demandés au titre du compte d'appui sont indiqués dans le rapport du Comité sur le sujet (A/69/860).

Voyages

37. Le projet de budget prévoit au titre des voyages un montant de 425 000 dollars, soit une diminution de 12 200 dollars, ou 2,8 %, par rapport aux crédits ouverts en 2014/15. À ce propos, le Comité a été informé que l'on s'attendait à un dépassement de 61,5 % du budget des dépenses afférentes aux voyages pour l'exercice 2014/15 en cours, sachant que l'exercice 2013/14 a connu un dépassement de 33,9 %. Ayant demandé plus de précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant plus élevé des dépenses afférentes aux voyages s'explique par les itinéraires détournés qu'exige la situation qui prévaut dans la zone d'opérations de la Mission et la configuration actuelle de celle-ci.

Transports terrestres

38. Le rapport du Secrétaire général fait état d'une augmentation globale du nombre de véhicules légers, qui est passé de 121 en 2013/14 à 175 en 2015/16 (A/69/732, par.19, 2.1.3). Le Comité consultatif a été informé, suite à sa demande d'éclaircissements, que l'évacuation du personnel civil et militaire de la Mission du Camp Faouar et de plusieurs positions situées du côté du secteur Bravo vers le Camp Ziouani situé du côté du secteur Alpha a entraîné une augmentation des besoins en véhicules à cet emplacement. De ce fait, un certain nombre de véhicules précédemment désignés comme étant excédentaires et en attente de réaffectation ont été réintégrés aux opérations, d'où le passage à 175 du nombre de véhicules légers de transport de passagers pour l'exercice 2015/16. À cet égard, le Comité consultatif a reçu, sur sa demande, une ventilation actualisée des taux d'affectation des véhicules de la FNUOD (voir annexe II).

V. Conclusion

39. Les mesures qu'il appartient à l'Assemblée générale de prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont indiquées au paragraphe 38 du rapport sur l'exécution du budget (A/69/586, Corr.1). **Le Comité consultatif recommande que le solde non utilisé de 1 311 300 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, ainsi que les autres recettes et ajustements, d'un montant de 710 800 dollars, pour l'exercice s'achevant le 30 juin 2014, soient portés au crédit des États Membres.**

40. Les mesures qu'il appartient à l'Assemblée générale de prendre en ce qui concerne le financement de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 sont indiquées au paragraphe 44 du projet de budget (A/69/732). **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 52 261 222 dollars au titre du maintien de la FNUOD pour la période de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 juin 2015.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/69/586, Corr.1 et 2)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/69/732)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/68/782/Add.6)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/69/5/Vol. II)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2014 (A/69/838)
- Résolution 2191 (2014) du Conseil de sécurité
- Résolution 68/260 B de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Annexe I

Récapitulatif des modifications proposées

1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016

Bureau-section-groupe	Nombre	Classe	Titre fonctionnel	Modification	De/à
Direction exécutive et administration					
Bureau du commandant de la Force	1	P-5	Conseiller spécial auprès du commandant de la Force	Conversion	Conversion d'un emploi de temporaire
	-1	P-5	Conseiller spécial auprès du commandant de la Force (personnel temporaire)	Conversion	Conversion en poste
	1	P-4	Attaché de liaison et de coordination	Conversion	Conversion d'un emploi de temporaire
	-1	P-4	Attaché de liaison et de coordination (emploi temporaire)	Conversion	Conversion en poste
	-				
Composante 2 : appui					
Bureau du CISS	-1	P-3	Attaché d'administration	Suppression	
	-1				
Génie	-2	PN	Mécanicien (groupes électrogènes)	Suppression	
	-1	PN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-1	PN	Plombier	Suppression	
	-1	PN	Charpentier	Suppression	
	-1	PN	Technicien (eau et assainissement)	Suppression	
	-6				
Section des finances et du budget	-1	SM	Assistant (finances)	Suppression	
	-1				
Services généraux	-1	SM	Assistant (GSS)	Suppression	
	-1	SM	Assistant (enregistrement)	Suppression	
	-1	PN	Assistant (voyages)	Suppression	
	-5	PN	Employé de bureau	Suppression	
	-8				
Section des approvisionnements	-3	PN	Employé de bureau	Suppression	
	-3				
Section des transports	-2	PN	Technicien (véhicules)	Suppression	

A/69/839/Add.1

<i>Bureau-section-groupe</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Modification</i>	<i>De/à</i>
	-3	PN	Assistant (transports)	Suppression	
	-5				
Section des achats	-1	PN	Assistant (achats)	Suppression	
	-1				
Total					
Postes pourvus sur le plan international	-2				
Postes pourvus sur le plan national	-21				
Emplois de temporaire	-2				
Total	-25				

Annexe II

A. Taux d'affectation des véhicules

Facteurs de déploiement retardés	Catégorie	Pourcentage						
			Nombre de membres du personnel prévu dans le tableau d'effectifs	Nombre de membres du personnel appliquant le facteur de déploiement retardé	Nombre de véhicules légers de transport de passagers appartenant aux Nations Unies au 30 juin 2016	Taux mission (usagers/véhicule)	Taux standard (usagers/véhicule)	Taux mission supérieur/ inférieur à taux standard
			(1)	(1a)	(2)	(3) = (1a)/(2)	(4)	(5)
	Observateurs militaires	0						
	Contingents	5						
	Police des Nations Unies	0						
	Unités de police constituées	0						
	Personnel recruté sur le plan international	3						
	Administrateurs recrutés sur le plan national	0						
	Personnel recruté sur le plan national	5						
	Volontaires des Nations Unies	0						
1. Véhicules légers de transports de passagers								
a) Personnel des Nations Unies recruté sur le plan international								
a.1)	Chef de mission (Représentant spécial du Secrétaire général/commandant de la Force) et Représentant spécial adjoint, D-2 véhicules pour VIP		1	1	3	0,3	1,0	Supérieur
a.2)	Cadres supérieurs de mission (D-1) véhicules tous usages		1	1	1	1,0	1,0	Supérieur
a.3)	Officiers de sécurité affectés à la protection de la mission		–	–	–	–	2,0	–
a.4)	Personnel civil international dans les services organiques, Section de la sécurité et de la sûreté		13	13	6	2,1	2,5	Supérieur
a.5)	Personnel civil international dans les sections de services d'appui intégrés		29	28	12	2,3	2,5	Supérieur
a.6)	Personnel civil international dans les sections de services administratifs		10	10	3	3,2	4,5	Supérieur
a.7)	Volontaires des Nations Unies		–	–	–	–	4,5	–
a.8)	Administrateurs recruté sur le plan national		–	–	–	–	4,5	–
Total partiel, a) Personnel des Nations Unies recrutées sur le plan international			54	52	25			

	Nombre de membres du personnel prévu dans le tableau d'effectifs	Nombre de membres du personnel appliquant le facteur de déploiement retardé	Nombre de véhicules légers de transport de passagers appartenant aux Nations Unies au 30 juin 2016	Taux mission (usagers/véhicule)	Taux standard (usagers/véhicule)	Taux mission supérieur/ inférieur à taux standard
	(1)	(1a)	(2)	(3) = (1a)/(2)	(4)	(5)
b) Militaires et policiers						
b.1) Observateurs militaires	–	–	–	–	2,5	–
b.2) Police militaire	–	–	–	–	2,5	–
b.3) Officiers de Police des Nations Unies	–	–	–	–	2,5	–
b.4) Officiers d'état-major au quartier général	50	48	13	3,7	4,5	Supérieur
Total partiel, b) Militaires et policiers	50	48	13			
Total partiel a) et b)	104	100	38			
c) Autres personnels						
c.1) Personnel autre que celui des Nations Unies (sous-traitants)	–	–	–	–	Sans objet	Sans objet
c.2) Unités militaires constituées (tel que prévu dans mémorandums d'accord)	900	855	136	6,3	Sans objet	Sans objet
c.3) Unités de police constituées (tel que prévu dans mémorandums d'accord)	–	–	–	–	Sans objet	Sans objet
c.4) Propres à la mission	–	–	–	–	Sans objet	Sans objet
c.5) Véhicules pour tests de conduite	Sans objet	Sans objet	1	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Total partiel, c) Autres personnels	900	865	137			
Total	1 004	955	175			
2. Autobus						
a) Transport en mini-bus						
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	8,0	–
b) Transports en med-bus						
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–	–	20,0	–
Total véhicules légers de transport de passagers	1 004	955	175			

B. Rapprochements

	Nombre de véhicules appartenant aux Nations Unies	Nombre de véhicules appartenant aux Nations Unies prévus dans le budget		Explication de la différence entre (1), (2) et (3)
		Assurance responsabilité civile	POL	
<i>Véhicules légers de transport de passagers figurant dans le tableau A</i>	(1)	(2)	(3)	(1), (2) et (3)
Berline (véhicules lourds) 4x4 VIP	2	–	–	
Berline (véhicules légers et intermédiaires) Sedan light et medium	–	–	–	
4x4 Tous usages Gros usages	45	–	–	
4x4 Tous usages Usages intermédiaires	82	–	–	
4x4 Tous usages Gros usages VIP	2	–	–	
4x4 Tous usages Usages intermédiaires VIP	–	–	–	
4x4 Utilitaire Cabine simple/cabine double	30	–	–	
4x4 véhicule légers de transports de troupes	–	–	–	
Véhicules électriques de voisinage	–	–	–	
Minibus (15 passagers maximum)	14	–	–	
Total partiel	175	–	–	
Parc de véhicules légers de transport de passagers appartenant aux Nations unies, au 30 juin 2016, projections fondées sur le formulaire d'acquisition	175	–	–	